

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 JUILLET 2025 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Yannick FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Jean DONNARS

Date de convocation : 01/07/2025

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil en date du 17 juin 2025, l'ordre du jour est abordé.

Rapports d'activité

M. le Maire évoque le rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif et le rapport d'activité de la compétence Traitement et valorisation des Boues 2024 de Charlieu Belmont Communauté, qui sont consultables en mairie.

Travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine

M. le Maire présente les économies apportées aux futurs travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine. Le conseil approuve :

- la rénovation de la salle des fêtes : pour un montant prévisionnel de travaux de 200 876,47 € HT et pour un montant de maîtrise d'œuvre par l'agence FIGURAL Architectes de 12 % du montant des travaux HT soit 24 105,18 € HT.

- l'aménagement d'un gîte, sous réserve de signature de l'option mise dans le marché : pour un montant prévisionnel de travaux de 152 264,50 € HT et pour un montant de maîtrise d'œuvre par l'agence FIGURAL Architectes de 12 % du montant des travaux HT soit 18 271,74 € HT.

L'appel d'offre sera lancé le 25 août et la réception des offres sera le 12 septembre. Le démarrage du chantier est prévu le 3 novembre.

Délibération n°2025/20 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Tarifs de la cantine pour l'année 2025/2026

La société ALTERREnative révisé le tarif du repas livré à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2025 : de 4,17 € TTC à 4,253 € TTC. Le conseil décide de facturer au prix coûtant soit 4,25 € TTC le repas aux familles bénéficiaires du service, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Délibération n°2025/21 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Tarifs de la garderie pour l'année 2025/2026

Le conseil municipal décide des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 suivants :

- 1,65 € par jour et par enfant pour les occasionnels

- 11,80 € par mois et par enfant et 8,65 € par mois à partir du 2^{ème} enfant pour les réguliers

Délibération n°2025/22 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Questions diverses :

La date de la réunion de la commission Sports Loisirs Jeunes est fixée au mardi 30 septembre à 20h30.

La date de la réunion de la commission Bulletin est fixée au jeudi 9 octobre à 20h30.

La date de la réunion de la commission Actions Sociales est fixée au jeudi 25 septembre à 20h30.


La prochaine réunion du conseil est rappelée : le mardi 16 septembre à 20h30.

F. Fouilland rend compte de la réunion de la commission intercommunale des Déchets ménagers : le projet de déchèterie mobile est suspendu pour l'instant ; la quantité de déchets récoltés baisse encore, y compris en déchetterie ; les chiffres budgétaires sont bons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : Néant

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Jean DONNARS

